



République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

28/03/2025

Date d'affichage :

28/03/2025

Nombre de membres : 12**En exercice : 12****Votants : 7**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINÉ, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Julien Chaumont, M. Eric Lenoir, David Hauwel

Quorum nécessaire : 7

Absents excusés : Mme Lenoir Marylin, Sandrine Petiteau, Corrine Charrier, Mme Estelle Poittevin

Pouvoir : Luc Legros, Nicolas Lainé, Lionel Ajasse, Eric Lenoir

Sans Pouvoir : Charles Quillet,

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 7 avril 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité de suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIB 2025-04-06 :

**Approbation du Conseil
du 19 /02/2025**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 19 Février 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dernier compte-rendu.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le 7 avril 2025,

Le Maire, Nicolas LAINÉ



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com

Date de la convocation :

28/03/2025

Date d'affichage :

28/03/2025

Nombre de membres :12

En exercice : 12

Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Julien Chaumont, M. Eric Lenoir, David Hauwel

Quorum nécessaire : 7

Absents excusés : Mme Lenoir Marylin, Sandrine Petiteau, Corrine Charrier, Mme Estelle Poittevin

Pouvoir : Luc Legros, Nicolas Lainé, Lionel Ajasse, Eric Lenoir

Sans Pouvoir : Charles Quillet,

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que conformément aux dispositions du Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'impositions des trois (hors CFE) taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2025 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LAINE Nicolas, Maire, et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

Article 1er :

Les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2025 resteront à la même hauteur et seront repartis de la manière suivante :

Taxe foncière (bâti) : **35.74 %**

Taxe foncière (non bâti) : **28.10 %**

Taxe d'habitation des résidences secondaires :... **14.41 %**

Article 2 : Cette décision sera notifiée aux services préfectoraux et l'état 1259 complété sera transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le 29 Avril 2025

Le Maire, Nicolas LAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Date de convocation du C.C. : jeudi 20 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : **70**

Vote(s) pour : **53**

Vote(s) contre : **0**

Abstention(s) : **0**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué par Monsieur Alexandre RASSAERT, Président, s'est réuni à la Salle Multimédia (3 rue Maison de Vatimesnil) à ETREPAGNY en séance publique.

Etaient présents :

RASSAERT Alexandre, CAILLIET Frédéric, HUIN Elise, LAINE Nicolas, LEFEVRE Annie, ARVIN-BEROD Chantal, DELON Gilles, CORNU Monique, THEBAULT Nathalie, LETIERCE François, LANGLET Christian, ROGER Valérie, CAILLAUD Nathalie, VATEBLED Virginie, BEZARD Valérie, DUPILLE Denise, DHOEDT Jim, VOELTZEL Guillaume, CERQUEIRA José, VIVIER Chrystel, GIMENEZ Eugène, LUSSIER Gilles, WOKAM TCHUNKAM Colette, AUGER Anthony, DELATOUR Francis, CHASME Agnès, LEPILLER Catherine, DUVAL France, BOUCHE Jean-Jacques, MULLER Frédéric, LAINE Laurent, DUBOS Ludovic, GRIFFON Christophe, VILLETTÉ Frédéric, BOUDIN Nathalie, FLAMBARD Alain, D'ASTORG Jean, DUPUY Michel, SEIGNE Christophe, VREL Jérôme, DUBRET Céline, GIROD Philippe,

Etaient absents avec pouvoirs :

BLOUIN James donne procuration à LETIERCE François, CAPRON Franck donne procuration à HUIN Elise, PINEL Didier donne procuration à CORNU Monique, PUECH D'ALISSAC Anne donne procuration à GIMENEZ Eugène, CARON Elise donne procuration à VIVIER Chrystel, PARTOUT Fabienne donne procuration à WOKAM TCHUNKAM Colette, LEMERCIER-MULLER Virginie donne procuration à CERQUEIRA José, MERCIER Patrick donne procuration à AUGER Anthony, FONDRIFFE Jean-Pierre donne procuration à DELON Gilles, MIKOLAJCZYK Sonia donne procuration à RASSAERT Alexandre, DUBOS Roland donne procuration à LAINE Nicolas

Etaient excusés :

GLEZGO Hervé, BRUNET Anthony, TOURNEREAU Eric, LE NAOUR Fabrice, LOOBUYCK Béatrice, CLAUIN Guy, BAUSMAYER Laurent, DUCELLIER Alexandra, FESSART Emmanuel, HYEST Emmanuel, BENET Harrison, CHAMPAGNE Jean-Marie, MOERMAN Eric, BARTHOMEUF Nathalie, GAILLARD Paul, LOUISE Alexis, BORDIN Laura

Madame Nathalie BOUDIN, Conseiller Titulaire, est nommé secrétaire de séance,

DELIBERATION N° 2025053

VOIRIE - VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2025 ET FIXATION DES FONDS DE CONCOURS

Vu les statuts de la Communauté de communes du Vexin Normand et plus particulièrement sa compétence voirie ;

Vu la délibération n°2017040 relative à la définition de l'intérêt communautaire et les délibérations suivantes ayant modifié celui-ci ;

Vu la délibération n°2017130 relative à la fixation des participations communales et fonds de concours cadre en matière de voirie communale, à savoir pour rappel ;

	Financement et Maîtrise d'ouvrage communautaires des travaux	Fonds de concours versé par la CDC aux communes	Fonds de concours versés par les communes à la CDC
Travaux sur voies communales présentant un caractère de liaison ou d'axe structurant	100 % prise en charge par la Communauté de communes selon le plan de travaux annuel - Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage		
Travaux sur voies communales ne présentant pas un caractère de voie de liaison ou d'axe structurant	Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage		40 % versés par les communes à la Communauté de communes
Travaux de bordures et caniveaux sur voirie communale en agglomération	Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage	40 % versés par la Communauté de communes aux communes	
Travaux de trottoirs sur voirie communale en agglomération	Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage mais prise en charge à 100 % par les communes		

Considérant les demandes des communes émises tout au long de l'année 2024 et 2025 et des années précédentes et faisant l'objet d'une valorisation par la Maîtrise d'œuvre de la Communauté de communes ;

Vu le calcul de la participation communale au titre des parts communales et des fonds de concours communaux du programme 2025 des travaux de voirie ;

Vu l'avis des commissions de travaux de voirie, entretien des véhicules et du matériel du 11 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 53 votants décide :

- De valider le programme de travaux de voirie 2025 (communes en mauve) tel que présenté à la commission de travaux de voirie, entretien des véhicules et du matériel du 11 mars 2025 et joint ci-après et en annexe pour les travaux relevant de la compétence communautaire en direct et en gestion directe ;

Commune	Voie	Description Travaux	Estimation TRAVAUX CCVN EN € HT	Participation communale ou Fonds de concours
GISORS	Fontaine	Réfection totale de la rue en conservant le principe d'aménagement précédent	146 060,60 €	76 743,50 €
ETREPAGNY	30 Novembre T2	Réfection intégrale de la chaussée et trottoirs Tranche 2 en 2025	325 448,80 €	116 202,40 €
MORGNY	Belleface	Purge de chaussée au niveau d'un ancien puits de marnière	9 630,00 €	0,00 €
LONGCHAMPS	Bi-Fauvel	Réfection de chaussée, bordurage, EP	94 255,00 €	17 984,80 €
HEUDICOURT/ SANCOURT	Bosc Renard	Recalibrage de chaussée en voirie lourde	62 939,00 €	25 175,60 €
SAUSSAYE LA CAMPAGNE	Teillage du Vexin	Recalibrage de chaussée en voirie lourde (fonds de concours de l'Entreprise)	66 397,00 €	33 198,50 €
GISORS	Reine Blanche	Réfection de chaussée	38 000,00 €	17 200,00 €
GISORS	Rue d'Eragny	Reprise de caniveaux au droit des quais bus suite aux inondations	32 500,00 €	2 160,00 €
MARTAGNY	VC 30	Réfection de chaussée, EP	144 049,00 €	910,00 €
FARCEAUX	Lecoulteux de Canteleu	Réfection de chaussée, création d'un trottoir, entrées charretières et stationnements	125 100,00 €	82 700,00 €
CHAUVINCOURT	Sente des Vignes	Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières	86 100,00 €	31 260,00 €
TOTAL DES CHANTIERS 2025 répondre oui			1 130 479,40 €	403 534,80 €
STE MARIE DE VATIMESNIL	4 Chemins	Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières	70 550,00 €	16 550,00 €
TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondre oui			1 201 029,40 €	420 084,80 €
			780 944,60 €	

- D'acter que si la commune de Chauvincourt/Provemont ne donne pas une suite favorable aux travaux sollicités en 2025, la commune de Sainte Marie de Vatimesnil (commune en jaune) sera bénéficiaire en remplacement du chantier en 2025 ;
- D'autoriser le Président ou le Vice -Président thématique à signer la convention de participation financière avec l'Entreprise Depestelle pour prendre en charge une partie des travaux devant son site pour environ 33 198.50 € (le montant définitif sera acté dans la convention de participation financière et il sera non nécessaire de redélibérer en cas de modification) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président thématique à signer toutes les conventions de voirie pour les travaux en délégation pour le compte des communes ou le Département (budget estimé à 2 000 000 € TTC en 2025 et remboursés en totalité à la Communauté de communes en sus des frais de gestion pour le pilotage et l'ingénierie) ;
- D'acter les fonds de concours 2025 que les communes devront verser à la Communauté de communes du Vexin Normand :
 - Gisors : Rue de Fontaines : 76 743.5 € HT
 - Etrépagny : Rue du 30 novembre Tranche 2 : 116 202.4 € HT
 - Longchamps : Voirie du Bi-Fauvel : 17 984.8 € HT
 - Heudicourt : Rue ou site du Bosc Renard (50 % par commune soit 25 175.60) : 12 587.8 € HT
 - Sancourt : Rue ou site du Bosc Renard (50 % par commune soit 25 175.60) : 12 587.8 € HT
 - Gisors : Rue de la Reine Blanche : 17 200 € HT
 - Gisors : Rue d'Eragny : 2 160 € HT
 - Martagny : Vc 30 : 910 € HT
 - Farceaux : Rue Lecoulteux de Canteleu : 82 700 € HT
 - Chauvincourt/Provemont : Sente des Vignes : 31 260 € HT
 - Sainte Marie de Vatimesnil : 4 Chemins : 16 550 € HT (Travaux et Fonds de concours à verser si le site de Chauvincourt n'est pas confirmé ou si les crédits 2025 le permettent)

- De préciser que les communes devront délibérer et confirmer leur participation « Fonds de concours 2025 » dans les meilleurs délais et aussi produire en copie à la Communauté de communes, la délibération mettant en exergue l'inscription du fonds de concours 2025 à leur BP 2025, le tout avant fin avril 2025 au risque de ne pas être confirmé en travaux 2025 ;
- De préciser que le versement des fonds de concours doit être fait sur l'exercice budgétaire de l'année des travaux, que le montant définitif des travaux n'est connu qu'à l'issue de la réception des factures, éventuellement modifiées par les ajustements de travaux, les actualisations et les révisions de prix et dûment validé par la Communauté de communes ;
- De préciser que ce programme peut être modifié en cours d'année et dans ce cas, la commission de travaux de voirie, entretien des véhicules et du matériel en sera informée et actera éventuellement les changements ;
- De préciser que le tableau joint en annexe résume les travaux envisagés en 2025 ;
- De préciser que les dépenses sont inscrites sur le budget 2025 sur les comptes 21751 Réseaux de voirie (mise à disposition) et que les recettes sont inscrites sur le budget 2025 sur le compte subventions d'équipements des communes membres du GFP (Groupement à fiscalité propre).

Annexes jointes à la délibération :

- Tableau du programme de voirie 2025 et fonds de concours

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la télétransmission en Préfecture

Le

Alexandre RASSAERT

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président,

Alexandre RASSAERT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Vexin Normand, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Date de convocation du C.C. : jeudi 20 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : **70**

Vote(s) pour : **53**

Vote(s) contre : **0**

Abstention(s) : **0**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué par Monsieur Alexandre RASSAERT, Président, s'est réuni à la Salle Multimédia (3 rue Maison de Vatimesnil) à ETREPAGNY en séance publique.

Etaient présents :

RASSAERT Alexandre, CAILLIET Frédéric, HUIN Elise, LAINE Nicolas, LEFEVRE Annie, ARVIN-BEROD Chantal, DELON Gilles, CORNU Monique, THEBAULT Nathalie, LETIERCE François, LANGLET Christian, ROGER Valérie, CAILLAUD Nathalie, VATEBLED Virginie, BEZARD Valérie, DUPILLE Denise, DHOEDT Jim, VOELTZEL Guillaume, CERQUEIRA José, VIVIER Chrystel, GIMENEZ Eugène, LUSSIER Gilles, WOKAM TCHUNKAM Colette, AUGER Anthony, DELATOUR Francis, CHASME Agnès, LEPILLER Catherine, DUVAL France, BOUCHE Jean-Jacques, MULLER Frédéric, LAINE Laurent, DUBOS Ludovic, GRIFFON Christophe, VILLETTÉ Frédéric, BOUDIN Nathalie, FLAMBARD Alain, D'ASTORG Jean, DUPUY Michel, SEIGNE Christophe, VREL Jérôme, DUBRET Céline, GIROD Philippe,

Etaient absents avec pouvoirs :

BLOUIN James donne procuration à LETIERCE François, CAPRON Franck donne procuration à HUIN Elise, PINEL Didier donne procuration à CORNU Monique, PUECH D'ALISSAC Anne donne procuration à GIMENEZ Eugène, CARON Elise donne procuration à VIVIER Chrystel, PARTOUT Fabienne donne procuration à WOKAM TCHUNKAM Colette, LEMERCIER-MULLER Virginie donne procuration à CERQUEIRA José, MERCIER Patrick donne procuration à AUGER Anthony, FONDRIILLE Jean-Pierre donne procuration à DELON Gilles, MIKOLAJCZYK Sonia donne procuration à RASSAERT Alexandre, DUBOS Roland donne procuration à LAINE Nicolas

Etaient excusés :

GLEZGO Hervé, BRUNET Anthony, TOURNEREAU Eric, LE NAOUR Fabrice, LOOBUYCK Béatrice, CLAUN Guy, BAUSMAYER Laurent, DUCELLIER Alexandra, FESSART Emmanuel, HYEST Emmanuel, BENET Harrison, CHAMPAGNE Jean-Marie, MOERMAN Eric, BARTHOMEUF Nathalie, GAILLARD Paul, LOUISE Alexis, BORDIN Laura

Madame Nathalie BOUDIN, Conseiller Titulaire, est nommé secrétaire de séance,

DELIBERATION N° 2025053

VOIRIE - VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2025 ET FIXATION DES FONDS DE CONCOURS

Vu les statuts de la Communauté de communes du Vexin Normand et plus particulièrement sa compétence voirie ;

Vu la délibération n°2017040 relative à la définition de l'intérêt communautaire et les délibérations suivantes ayant modifié celui-ci ;

Vu la délibération n°2017130 relative à la fixation des participations communales et fonds de concours cadre en matière de voirie communale, à savoir pour rappel ;

	Financement et Maîtrise d'ouvrage communautaires des travaux	Fonds de concours versé par la CDC aux communes	Fonds de concours versés par les communes à la CDC
Travaux sur voies communales présentant un caractère de liaison ou d'axe structurant	100 % prise en charge par la Communauté de communes selon le plan de travaux annuel - Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage		
Travaux sur voies communales ne présentant pas un caractère de voie de liaison ou d'axe structurant	Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage		40 % versés par les communes à la Communauté de communes
Travaux de bordures et caniveaux sur voirie communale en agglomération	Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage	40 % versés par la Communauté de communes aux communes	
Travaux de trottoirs sur voirie communale en agglomération	Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage mais prise en charge à 100 % par les communes		

Considérant les demandes des communes émises tout au long de l'année 2024 et 2025 et des années précédentes et faisant l'objet d'une valorisation par la Maîtrise d'œuvre de la Communauté de communes ;

Vu le calcul de la participation communale au titre des parts communales et des fonds de concours communaux du programme 2025 des travaux de voirie ;

Vu l'avis des commissions de travaux de voirie, entretien des véhicules et du matériel du 11 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 53 votants décide :

- De valider le programme de travaux de voirie 2025 (communes en mauve) tel que présenté à la commission de travaux de voirie, entretien des véhicules et du matériel du 11 mars 2025 et joint ci-après et en annexe pour les travaux relevant de la compétence communautaire en direct et en gestion directe ;

Commune	Voie	Description Travaux	Estimation TRAVAUX CCVN EN € HT	Participation communale ou Fonds de concours
GISORS	Fontaine	Réfection totale de la rue en conservant le principe d'aménagement précédent	146 060,60 €	76 743,50 €
ETREPAGNY	30 Novembre T2	Réfection intégrale de la chaussée et trottoirs Tranche 2 en 2025	325 448,80 €	116 202,40 €
MORGNY	Belleface	Purge de chaussée au niveau d'un ancien puits de marnière	9 630,00 €	0,00 €
LONGCHAMPS	Bi-Fauvel	Réfection de chaussée, bordurage, EP	94 255,00 €	17 984,80 €
HEUDICOURT/ SANCOURT	Bosc Renard	Recalibrage de chaussée en voirie lourde	62 939,00 €	25 175,60 €
SAUSSAYE LA CAMPAGNE	Teillage du Vexin	Recalibrage de chaussée en voirie lourde (fonds de concours de l'Entreprise)	66 397,00 €	33 198,50 €
GISORS	Reine Blanche	Réfection de chaussée	38 000,00 €	17 200,00 €
GISORS	Rue d'Eragny	Reprise de caniveaux au droit des quais bus suite aux inondations	32 500,00 €	2 160,00 €
MARTAGNY	VC 30	Réfection de chaussée, EP	144 049,00 €	910,00 €
FARCEAUX	Lecoulteux de Canteleu	Réfection de chaussée, création d'un trottoir, entrées charretières et stationnements	125 100,00 €	82 700,00 €
CHAUVINCOURT	Sente des Vignes	Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières	86 100,00 €	31 260,00 €
TOTAL DES CHANTIERS 2025 répondre oui			1 130 479,40 €	403 534,80 €
STE MARIE DE VATIMESNIL	4 Chemins	Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières	70 550,00 €	16 550,00 €
TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondre oui			1 201 029,40 €	420 084,80 €
			780 944,60 €	

- D'acter que si la commune de Chauvincourt/Provemont ne donne pas une suite favorable aux travaux sollicités en 2025, la commune de Sainte Marie de Vatimesnil (commune en jaune) sera bénéficiaire en remplacement du chantier en 2025 ;
- D'autoriser le Président ou le Vice -Président thématique à signer la convention de participation financière avec l'Entreprise Depestelle pour prendre en charge une partie des travaux devant son site pour environ 33 198.50 € (le montant définitif sera acté dans la convention de participation financière et il sera non nécessaire de redélibérer en cas de modification) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président thématique à signer toutes les conventions de voirie pour les travaux en délégation pour le compte des communes ou le Département (budget estimé à 2 000 000 € TTC en 2025 et remboursés en totalité à la Communauté de communes en sus des frais de gestion pour le pilotage et l'ingénierie) ;
- D'acter les fonds de concours 2025 que les communes devront verser à la Communauté de communes du Vexin Normand :
 - Gisors : Rue de Fontaines : 76 743.5 € HT
 - Etrépagny : Rue du 30 novembre Tranche 2 : 116 202.4 € HT
 - Longchamps : Voirie du Bi-Fauvel : 17 984.8 € HT
 - Heudicourt : Rue ou site du Bosc Renard (50 % par commune soit 25 175.60) : 12 587.8 € HT
 - Sancourt : Rue ou site du Bosc Renard (50 % par commune soit 25 175.60) : 12 587.8 € HT
 - Gisors : Rue de la Reine Blanche : 17 200 € HT
 - Gisors : Rue d'Eragny : 2 160 € HT
 - Martagny : Vc 30 : 910 € HT
 - Farceaux : Rue Lecoulteux de Canteleu : 82 700 € HT
 - Chauvincourt/Provemont : Sente des Vignes : 31 260 € HT
 - Sainte Marie de Vatimesnil : 4 Chemins : 16 550 € HT (Travaux et Fonds de concours à verser si le site de Chauvincourt n'est pas confirmé ou si les crédits 2025 le permettent)

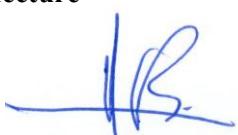
- De préciser que les communes devront délibérer et confirmer leur participation « Fonds de concours 2025 » dans les meilleurs délais et aussi produire en copie à la Communauté de communes, la délibération mettant en exergue l'inscription du fonds de concours 2025 à leur BP 2025, le tout avant fin avril 2025 au risque de ne pas être confirmé en travaux 2025 ;
- De préciser que le versement des fonds de concours doit être fait sur l'exercice budgétaire de l'année des travaux, que le montant définitif des travaux n'est connu qu'à l'issue de la réception des factures, éventuellement modifiées par les ajustements de travaux, les actualisations et les révisions de prix et dûment validé par la Communauté de communes ;
- De préciser que ce programme peut être modifié en cours d'année et dans ce cas, la commission de travaux de voirie, entretien des véhicules et du matériel en sera informée et actera éventuellement les changements ;
- De préciser que le tableau joint en annexe résume les travaux envisagés en 2025 ;
- De préciser que les dépenses sont inscrites sur le budget 2025 sur les comptes 21751 Réseaux de voirie (mise à disposition) et que les recettes sont inscrites sur le budget 2025 sur le compte subventions d'équipements des communes membres du GFP (Groupement à fiscalité propre).

Annexes jointes à la délibération :

- Tableau du programme de voirie 2025 et fonds de concours

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la télétransmission en Préfecture

Le



Alexandre RASSAERT



**Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président,**



Alexandre RASSAERT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Vexin Normand, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNE DE LONGCHAMPS

Eure
Arrondissement des Andelys
Canton de Gisors

Commune de Longchamps
Tél / Fax : 02. 32. 27. 02. 08
Mail :
mairie.longchamps27@gmail.com

Date de convocation :
28/03/2025

Date d'affichage :
28/03/2025

Nombre de membres : **12**
_ en exercice : **12**
_ présents : **7**
_ votants : **7**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Julien Chaumont, M. Eric Lenoir, David Hauwel

Quorum nécessaire : 7

Absents excusés : Mme Lenoir Marylin, Sandrine Petiteau, Corrine Charrier, Mme Estelle Poittevin

Pouvoir : Luc Legros, Nicolas Lainé, Lionel Ajasse, Eric Lenoir

Sans Pouvoir : Charles Quillet,

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

DELIB 2025-04-03

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire a donné lecture du budget et a commenté de façon détaillée aux membres du Conseil Municipal, les propositions en sections de fonctionnement et investissement suivantes :

Fonctionnement

Dépenses..... 575 375 €

Recettes..... 575 375 €

Investissement

Dépenses..... 231 096 €

Recettes..... 231 096 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessus.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le 7 avril 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Nicolas LAINE



COMMUNE DE LONGCHAMPS

Eure
Arrondissement des Andelys
Canton de Gisors

Commune de Longchamps
Tél / Fax : 02. 32. 27. 02. 08
Mail :
mairie.longchamps@27@gmail.com

Date de convocation :
28/03/2025

Date d'affichage :
28/03/2025

Nombre de membres : **12**
- en exercice : **12**
- présents : **7**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Julien Chaumont, M. Eric Lenoir, David Hauwel

Quorum nécessaire : 7

Absents excusés : Mme Lenoir Marylin, Sandrine Petiteau, Corrine Charrier, Mme Estelle Poittevin

Pouvoir : Luc Legros, Nicolas Lainé, Lionel Ajasse, Eric Lenoir

Sans Pouvoir : Charles Quillet,

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

DELIB 2025-04-01

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne lecture du Compte de Gestion 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

40800 - LONGCHAMPS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	459 950,06	545 996,39	1 005 956,45
Titres de recette émis (b)	454 126,60	388 799,47	842 926,07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	454 126,60	388 799,47	842 926,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	459 950,06	545 996,39	1 005 956,45
Mandats émis (f)	323 518,35	432 656,79	756 175,14
Annulations de mandats (g)		25 271,21	25 271,21
Dépenses nettes (h = f - g)	323 518,35	407 385,59	730 903,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	130 608,25		112 022,14
(h - d) Déficit		18 586,11	

Il indique que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Faits et délibérés les, jours, mois et an susdits.

Le 07 avril 2025

Pour extrait certifié conforme



Le Président, Nicolas LAINÉ

COMMUNE DE LONGCHAMPS

Eure
Arrondissement des Andelys
Canton de Gisors

Commune de Longchamps
Tél / Fax : 02. 32. 27. 02. 08

Mail :
mairie.longchamps27@gmail.com

Date de convocation :
28/03/2025

Date d'affichage :
28/03/2025

Nombre de membres : 12
_ en exercice : 12
_ présents : 7
_ votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Julien Chaumont, M. Eric Lenoir, David Hauwel

Quorum nécessaire : 7

Absents excusés : Mme Lenoir Marylin, Sandrine Petiteau, Corrine Charrier, Mme Estelle Poittevin

Pouvoir : Luc Legros, Nicolas Lainé, Lionel Ajasse, Eric Lenoir

Sans Pouvoir : Charles Quillet,

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

DELIB 2025-04-02

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, considérant et statuant sur l'Affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS COMpte ADMINISTRATIF 2023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 DEPENSES RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	BUDGET CCAS DISSOUS 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DES RESULTATS
Résultat de la section d'investissement	-73 660,93 €		130 608,25 €				56 947,32 €
Calcul du besoin de Financement	-73 660,93 €		130 608,25 €		- €		56 947,32 €
Résultat de la section de Fonctionnement	253 675,73 €	185 383,34 €	- 18 586,11 €				49 706,28 €
		68 292,38					

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**République Française**

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

28/03/2025

Date d'affichage :

28/03/2025

Nombre de membres : 12**En exercice :** 12**Votants :** 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINÉ, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Julien Chaumont, M. Eric Lenoir, David Hauwel

Quorum nécessaire : 7

Absents excusés : Mme Lenoir Marylin, Sandrine Petiteau, Corrine Charrier, Mme Estelle Poittevin

Pouvoir : Luc Legros, Nicolas Lainé, Lionel Ajasse, Eric Lenoir

Sans Pouvoir : Charles Quillet,

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 7 avril 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité de suffrages exprimés.

DELIB 2025-04-05 :**Vote de la fongibilité**

7.5 %

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Monsieur le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Après avoir échangé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération en matière de fongibilité (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le 7 avril 2025,

Le Maire, Nicolas LAINÉ



PROPOSITION PROGRAMME TVX 2025 - RAPPEL / BUDGET TRAVAUX EN REGIE : 1 228 000 € TTC SOIT 1 023 000 € HT

budget VOIRIE 2025
HT
1 023 000 €

diag Immégris										TRAVAUX ENTRE 2017 ET 2024		PRÉSENCE AUX 10 COMMISSIONS VOIRIE 2017/2024		ordre de priorité		Description Travaux		Estimation TRAVAUX CCVN EN € HT		Participation communale ou fonds de concours		BUDGET 2025 : 1 023 000 € HT		Réponse reçue		
ha mauvais	mauvais	moyen	bon	% sur 7a	%		Commune	Ville																		
	100%			26%	90,00%	1	GISORS	Fontaine		Réfection totale de la rue en conservant le principe d'aménagement précédent		146 060,60 €	76 743,50 €			876 939,40 €	X									
	95%		5%	13%	10,00%	2	ETREPAGNY	30 Novembre 12		Réfection intégrale de la chaussée et trottois Tranche 2 en 2025		325 448,80 €	116 202,40 €			551 490,60 €	X									
	100%			3%	90,00%	4	MORIGNY	Bellelace		Réfection de chaussée au niveau d'un ancien puis de marnière		9 630,00 €	0,00 €			541 860,60 €	X									
	100%			42%	90,00%	5	LONGCHAMPS	Bl-Fauvel		Réfection de chaussée, bordurage, EP		94 255,00 €	17 984,80 €			447 605,60 €	X									
	100%					6	HEUDICOURT/ SANCOURT	Bosc Renard		Récalibrage de chaussée en voie lourde		62 939,00 €				384 666,60 €	X									
	100%			2%	0,00%	7	SAUSSAYE LA CAMPAGNE	Tellage du Vexin		Récalibrage de chaussée en voie lourde (londé de concours de l'Entreprise)		66 397,00 €	33 198,50 €			318 269,60 €	X									
	100%			26%	90,00%	8	GISORS	Reine Blanche		Réfection de chaussée		38 000,00 €				280 269,60 €	X									
	100%			26%	90,00%	9	GISORS	Rue d'Eragny		Réfection de caniveaux au droit des quais bus sulle aux inondations		32 500,00 €				247 769,60 €	X									
	30%		60%		1%	10,00%	10	MARTAGNY	VC 30	Réfection de chaussée, EP		144 049,00 €				103 720,60 €	X									
	100%			2%	10,00%	13	FARCEAUX	Le couleuvre de Canteleu		Réfection de chaussée, création d'un trottoir, entrées charretières et stationnements		125 100,00 €	82 700,00 €			-21 379,40 €										
	100%			100%	0%	30,00%	14	CHAUVINCOURT	Sente des Vignes	Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières		86 100,00 €				-178 029,40 €										
	100%									TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondu oui		1 130 479,40 €	403 534,80 €			726 944,60 €										
	100%			4%	70,00%	11	PUCHAY	Maunys		Réfection de chaussée, bordurage, EP bassin		70 550,00 €				-91 922,40 €										
	100%			4%	70,00%	12	PUCHAY	St Jean		TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondu oui		1 340 300,40 €	420 084,80 €													
	100%									TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondu oui + PUCHAY MAUNYS		874 384,10 €														
	100%									TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondu oui + PUCHAY MAUNYS+ ST JEAN		1 429 000,40 €	502 746,30 €			926 254,10 €										
	100%									TOTAL DES 10 CHANTIERS 2025 répondu oui + Farceaux Rue Lecouleuvre		1 326 129,40 €	502 744,80 €			823 384,60 €										
	75%	25%		13%	100,00%	16	ETREPAGNY	La Broche		Recalibrage de chaussée en voie lourde + aires de croisement		321 800,00 €	0,00 €													
	100%			2%	80,00%	17	VILLIERS EN VEXIN	Chemin du Moulin		Réfection de chaussée		54 160,00 €	9 440,00 €													
	100%			3%	0,00%	18	HEUDICOURT	Villeneuve		Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières		190 900,00 €	100 480,00 €													
	100%			1%	60,00%	19	SANCOURT	Rouville		Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrées charretières		41 880,00 €	13 760,00 €													
	75%	25%		1%	40,00%	20	DOUDEAUVILLE EN VEXIN	Isaac		Réfection de chaussée		161 200,00 €	0,00 €													
	100%			0%	0,00%	21	NOYERS	Grande rue		Réfection de chaussée, bordurage, EP, trottoir et entrées charretières		176 500,00 €	86 330,00 €													
	100%			4%	70,00%	22	PUCHAY	Briquetterie VC		Réfection de chaussée, bordurage, EP et entrée charretière		102 100,00 €	51 240,00 €													
	90%	10%		13%	100,00%	23	ETREPAGNY	Chemin Porte Rouge		En offerte retour auscultation																
	40%	40%		1%	100,00%	24	CCVN	Rue Rolland Garros		En attente retour auscultation																
	100%			4%	70,00%	25	PUCHAY	Rue des Harpons		Réfection de chaussée, EP Bassin		19 400,00 €	17 200,00 €													
	75%	25%		0%	0,00%	26	COUDRAY	Valée		Réfection de chaussée, bordurage		57 080,00 €														
										TOTAL DES 26 CHANTIERS CHIFFRES		2 554 020,40 €	781 392,30 €			1 772 624,10 €										